



Pouvoir d'un Juge d'Application des Peines.

Par **jacques22**, le **18/03/2015** à **15:24**

Je complète ma précédente question en précisant qu'après avoir été condamné à un mois de prison avec sursis, deux ans de mise à l'épreuve et de soins psychiatriques et interdiction d'entrée en contact avec les plaignants, pour utilisation d'une bombe à poivre contre une agresseuse se jetant sur moi avec un vélo alors que je suis totalement impotent de mon bras dominant droit qui est très fragile, et alors même que mon conseiller de probation ne me voit plus déjà que tous les trois mois, la JAP m'a convoqué sous menace de révocation du sursis par une LRAR que je n'ai pu aller chercher au plus tôt qu'une heure avant la convocation qu'elle contenait en n'allant pas travailler sans le moindre préavis!

Elle m'a notifié que la « victime », censée être partie définitivement, avait encore porté plainte parce que je ne respectais pas mes obligations de ne pas entrer en contact avec elle pour seules preuves d'une part, les interdictions que j'avais apposées dans mes propriétés privées de ne pas les violer par effractions pour y déposer leurs ordures, y casser et y voler mes biens et, d'autre part, les photos de leurs infractions que j'avais remises au parquet jusqu'à ce qu'il me l'interdise puis diffusées alors sur internet AVANT ma condamnation et qu'elle avait déjà présentées devant le parquet et le tribunal correctionnel.

Le pire est qu'elle m'a interdit de les en empêcher, de prendre des photos de leurs infractions et de porter plainte auprès du parquet même au motif que les tentatives d'assassinat ne relevaient pas du pénal mais du seul civil !

Par ailleurs, le jugement ne prévoit comme obligation envers elle que d'obtenir son autorisation trois semaines avant pour mes déplacements à l'étranger et de ne prévenir mon conseiller d'insertion que pour mes déplacements en France supérieurs à 15 jours.

c'est pourquoi je vous remercie de me préciser s'il ne s'agit pas là d'abus de pouvoir de sa part car ni le parquet, ni le tribunal correctionnel n'ont retenus ces accusations et a fortiori condamné même si elle a surtout insisté sur ces conflits de voisinage plutôt que sur mes violences volontaires avec arme quotidiennes pendant neuf mois dont à part l'usage de la bombe à poivre aucun des plaignants n'a jamais évoqué le moindre fait, ce qui explique ma relaxe et ma condamnation que pour ma défense « illégitime ».

Cordialement.